

UE – Evaluation du MON810 en question

Par Christophe NOISETTE

Publié le 21/02/2005

La Commission européenne vient d'affirmer à Genève, les 21 et 22 février 2005, que le maïs MON 810 avait été évalué de façon satisfaisante par rapport à la législation européenne actuelle, ce que dément Greenpeace : “une simple enquête démontre que le plan de surveillance, obligatoire avant toute inscription dans le Catalogue Commun, n'est rien de plus que la simple évaluation menée par Monsanto en 1995”. C'est une correspondance par courrier électronique entre un journaliste allemand et Mme Gminder, porte-parole de la Commission pour la santé et la protection des consommateurs, qui a alerté Greenpeace. De nombreuses demandes que Greenpeace a effectuées auprès des autorités compétentes allemandes, autrichiennes et danoises démontrent qu'aucun plan de surveillance mis à jour conformément à la nouvelle Directive 2001/18 n'existe à l'heure actuelle. Or, depuis 1995, date du plan de surveillance de Monsanto, un nombre important d'études scientifiques ont été publiées et indiquent d'autres effets néfastes possibles, comme l'accumulation de toxines dans le sol ou des effets sur des espèces menacées.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/ue-evaluation-du-mon810-en-question/